



Accord « Un avenir pour chaque postier »

FO N'A SURTOUT PAS SIGNÉ!

Postières, postiers, pour répondre à la campagne de désinformation actuellement orchestrée par La Poste, nous vous devons des explications détaillées!

.....

RAPPEL: Un projet d'accord intitulé « Un avenir pour chaque postier » avait été proposé aux organisations syndicales. Initialement, ces négociations concernaient trois accords distincts, à savoir :

1. La reprise des chantiers prévus dans l'accord Qualité de Vie au Travail (évolution professionnelle, formation, organisation du travail, santé sécurité au travail, management et fonction RH...);
2. Les grilles indiciaires des fonctionnaires;
3. La création du complément de rémunération (qui devait remplacer le complément poste).

Les dix raisons d'un grave échec !

→ 1^{RE} RAISON DE LA NON-SIGNATURE :

La fusion des trois accords négociés séparément

Lors de la dernière séance, après plus de quatre mois de négociation, La Poste, contre l'avis de la majorité des organisations syndicales (FO, CGT, SUD et CFTC) a décidé de faire un seul accord de ces trois négociations qui s'étaient pourtant déroulées distinctement. Curieuse conception du dialogue social où l'on change les règles du jeu en toute fin de partie. **Ce coup de Jarnac n'avait qu'un seul but, forcer la main aux éventuels signataires en leur signifiant: c'est tout ou rien! Qui est responsable de ce virage à 180 degrés: un syndicat? Certains membres du COMMEX? La peur d'avoir un, voire deux accords signés sur trois? La vérité finira toujours par sortir!**

●●●

→2^E RAISON DE LA NON SIGNATURE:

Le non-respect de l'accord « Qualité de Vie au Travail »

Depuis plusieurs années, il faut se battre pour faire respecter les accords nationaux, et parfois être obligé d'en appeler à la justice pour les faire appliquer. La métérisation et l'hyper décentralisation au sein de La Poste ont eu pour conséquence que certains patrons s'asseyaient très facilement sur les règles et accords nationaux. La judiciarisation a eu pour origine le non-respect des accords sur les régimes de travail. Il a fallu que La Poste perde 90 % des procès pour ralentir le n'importe quoi! Tous les syndicats ont plus ou moins été obligés d'en appeler en dernier recours au juge pour faire respecter le droit des postiers. Ne parlons même pas de toutes les procédures pour licenciements abusifs de salariés, non-respect du droit du travail, reprise d'ancienneté et même, non-respect de l'accord handicap. **FO le répète, la judiciarisation est un échec, c'est la preuve que le dialogue social fonctionne mal!**

Quant à l'accord « Qualité de Vie au Travail », les postier(e)s n'ont pas vu de grandes améliorations au niveau de leurs conditions de travail! Tout cela se paie malheureusement aujourd'hui par une défiance généralisée envers l'entreprise.

→3^E RAISON DE LA NON-SIGNATURE:

Le chantage à la peur d'un plan social en préambule de l'accord

Dire que La Poste ne procédera pas à des départs collectifs contraints durant la durée de l'accord est une provocation inadmissible! Le plan social, comme dans toutes les grandes entreprises publiques, existe à La Poste depuis plus de dix ans à raison de 10 000 emplois supprimés en moyenne par an! Voilà la vérité! Le plan social, il y a donc longtemps qu'il est mis en œuvre et les postier(e)s s'en rendent compte tous les jours! 80 000 à 100 000 emplois supprimés en 10 ans, et ça continue... Si tout cela n'est pas un plan social, qu'est-ce donc alors?

Monsieur le Président, il faut être cohérent, on ne peut pas embaucher 5 000 personnes pour bénéficier du CICE et en même temps menacer les postier(e)s d'un plan social si les syndicats ne signent pas un accord!

FO va informer le gouvernement et les parlementaires afin d'avoir des explications. Jouer sur la peur dans les conditions où se trouve actuellement le pays est très grave! Quant aux administrateurs de La Poste qui représentent l'État, il va falloir eux aussi qu'ils s'expriment sur ce sujet!

→4^E RAISON DE LA NON-SIGNATURE:

La fin de la limite des 30 km en cas de reclassement par la création de bassins de vie et de bassins d'emploi

Comment peut-on demander à des syndicats une signature dans un accord pour mettre fin à l'engagement du Président Bailly de ne pas muter des agents à plus de 30 km en cas de réorganisation? Signer la fin des 30 km, ce serait la porte ouverte à tous les dérapages! Certains bassins de vie ont un périmètre de près de 80 km et **du double** pour le groupe A! **En ne signant pas, nous protégeons les personnels et surtout, nous ne sommes pas complices de la décision! Que La Poste prenne ses responsabilités et qu'elle ne demande pas à FO de cautionner ce dispositif! La majorité des postier(e)s ne peut et ne veut pas accepter la fin des 30 km pour 10 ou 20 euros par mois! Ils ont un minimum d'honneur!**

→5^E RAISON DE LA NON-SIGNATURE:

Le refus de La Poste de ne pas contractualiser la règle des deux ans minimum entre deux réorganisations

Là encore, pour La Poste, c'était NON et NON! La Poste n'a pas voulu inscrire noir sur blanc dans l'accord l'engagement du Président Bailly qui assurait au moins un minimum de deux ans entre deux réorganisations. **Cette disposition aurait constitué une sécurité juridique pour les postières et postiers. Là aussi, FO ne peut pas être complice de cette décision. Comment La Poste peut-elle vendre « la Qualité de Vie au Travail » et ne pas accepter contractuellement cette garantie minimum! Là encore, c'est une question de respect!**

→6^E RAISON DE LA NON-SIGNATURE:

La réforme du complément poste

Suite aux milliers de contentieux concernant l'égalité du complément poste entre salariés et fonctionnaires, La Poste propose de remplacer l'actuel complément poste par deux indemnités, « le complément de rémunération » et « l'indemnité de carrière antérieure personnelle ». La Poste se sert de cet accord comme « cavalier législatif » pour éteindre les contentieux auxquels elle doit faire face. **FO ne peut pas trahir les postières et les postiers en signant pour 10 euros d'augmentation par mois sur le complément poste alors que le juge octroie sept fois plus!**

→7^E RAISON DE LA NON-SIGNATURE:

La fausse transposition de la réforme des catégories B et C de la Fonction Publique

Voyant que l'accord avait du mal à passer, La Poste en toute dernière minute répond à notre revendication d'octroyer enfin la réforme de la catégorie B et C aux postier(e)s fonctionnaires. Sur le coup, FO ne pouvait qu'applaudir, même si cette réforme n'est pas le nirvana! Dans un contexte où le point d'indice est gelé à perpétuité par la droite comme par la gauche, faire gagner quelques points aux postier(e)s et principalement à ceux des petites catégories, c'est toujours bon à prendre! Et bien là aussi, La Poste a été d'une grande déloyauté! Au final, elle a « bricolé » les échelles de la Fonction Publique en améliorant les fins de carrière pour une minorité, mais en allongeant celles-ci pour la plus grande majorité!

Pour FO, c'est l'ensemble des postières et des postiers qui doit être gagnant, défendre le collectif fait partie des principes intangibles de notre syndicat! Et puis, quelle humiliation pour tous les fonctionnaires de La Poste de ne pas bénéficier d'une réforme qui a été appliquée d'office à l'ensemble de la Fonction Publique. Pour FO, Les fonctionnaires de La Poste ne sont pas des sous fonctionnaires!

→8^E RAISON DE LA NON-SIGNATURE:

Les patrons et les DE n'ont pas les moyens d'appliquer au niveau local ce qui est signé au niveau national

FO ne jette pas l'anathème sur les patrons et l'encadrement. Ces collègues sont des postier(e)s à part entière et beaucoup sont soumis à des injonctions contradictoires. Bien évidemment, FO n'hésite pas à dénoncer des comportements inacceptables de certains. Ceci dit, la majorité des femmes et des hommes qui ont des responsabilités au sein de La Poste ne se réveillent pas tous les matins en n'ayant qu'un but, faire souffrir les postières et les postiers!

Le problème est simple, La Poste leur demande de faire faire aux postier(e)s toujours plus avec toujours moins! Leurs feuilles de route et leurs objectifs sont souvent impossibles à tenir et leur seule variable d'ajustement est la masse salariale, c'est-à-dire les emplois. Ils nous le disent en off: « *ce que vous signez nationalement est très difficile, voire impossible à appliquer localement, compte tenu des moyens qui nous sont alloués!* ». **Ceci montre que nos dirigeants sont totalement déconnectés de la réalité du terrain. De plus en plus, notre syndicat est alerté par des cadres supérieurs ou stratégiques qui sont à bout et qui nous demandent de l'aide! L'absence réelle de prise en compte de la santé au travail de tous les agents, cadres et cadres supérieurs est inacceptable. Le renvoi à une promesse d'ouvrir une négociation nationale: prévention, assistant(e)s social, assistant(e)s de santé au travail et infirmier(e)s reste malheureusement toujours à l'état de promesse!**



→ 9^E RAISON DE LA NON-SIGNATURE :

La Poste nous vend dans un accord ce qui est en place dans toutes les grandes entreprises dignes de ce nom !

Mise en place d'une GPEC, amélioration de l'évolution professionnelle et de la formation, prise en compte des compétences...

Pourquoi La Poste n'a pas mis tout cela en œuvre depuis des années ? Pourquoi La Poste s'aperçoit-elle subitement qu'elle ne s'est pas intéressée à « l'employabilité » de ses agents ? Pourquoi La Poste n'a-t-elle pas reconnu jusqu'ici les VAE (validation des acquis) ? Pourquoi La Poste décide-t-elle aujourd'hui de vouloir améliorer la formation de ses agents, etc., etc... ? **Faut-il un accord qui justifie la création des bassins de vie, la fin de la règle des deux ans entre deux réorganisations et des 30 km pour que La Poste fasse ce que toutes les grandes entreprises appliquent ?**

→ 10^E RAISON DE LA NON-SIGNATURE :

FO est à l'écoute des personnels

La Fédération FO Com a réalisé deux grandes consultations de tous ses représentants locaux. Le résultat a été sans appel, un rejet franc et massif de l'accord.

Les postières et les postiers subissent depuis plus de dix ans une dégradation continue de leurs conditions de travail. La plupart d'entre eux expriment un grand mal être. C'est donc à La Poste de retrouver leur confiance.

FO ne signe pas l'accord, et alors ?

Chaque syndicat est libre et responsable de ses décisions et seules les postières et les postiers sont légitimes pour les juger !

FO est un syndicat libre et indépendant.

FO respecte tout le monde, les signataires comme les non-signataires, c'est la base de la démocratie !

DERNIÈRE MINUTE

La Poste met en branle tout son service de communication pour montrer du doigt les non-signataires. Pire, La Poste déclare dans la presse « ... qu'elle prendra unilatéralement toutes les mesures que contient l'accord sans les mesures salariales... ».

C'est bien la preuve absolue que La Poste voulait la caution des syndicats et en particulier celle de FO pour faire passer les bassins de vie, l'abolition des 30 km, et la suppression de la règle des deux ans entre deux réorganisations. Les postiers l'ont bien compris !